

REGION CENTRE VAL DE LOIRE
Département Eure et Loir

COMMUNE DE LA CROIX DU PERCHE

Opération Cœur de Village

Rénovation de la salle des fêtes, de la
mairie et aménagement des espaces
extérieurs

Relance lot 15

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure de la remise des offres :

Vendredi 18 septembre 2020 à 16h

I. MAITRE DE L'OUVRAGE

I.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Commune de LA CROIX DU PERCHE
Représentée par Yves GUERIN, en sa qualité de Maire
3 rue de l'Eglise
28480 LA CROIX DU PERCHE
Tel : 02 37 29 59 85
Mail : croixduperche@wanadoo.fr

I.2. Assistance au maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'est adjoint les compétences d'une AMO pour la conduite de l'opération depuis la consultation du maître d'œuvre jusqu'à la réception des travaux.

VADE'MECUM – Valérie DISTRETTI
Siège
32 rue des Cottages – 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Bureau Centre
Château de Beaurouvre – Lieu-dit BEAUROUVRE - 28120 BLANDAINVILLE
Tel : 03.88.66.38.51
Mail : valerie.distretti@vade-mecum.fr

I.3. Informations complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus via la plateforme d'acheteur <https://www.amf28.org>. Une réponse sera apportée à toutes les questions posées via le site, et transmise à l'ensemble des candidats.

Des questions pourront être posées au plus tard 2 jours avant la date limite fixée pour la remise de la candidature et des offres. Toute question posée hors délai ne sera pas traitée.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux concentrés dans le cœur du village, à savoir la rénovation de la salle des fêtes, la rénovation et l'extension de la mairie et l'aménagement des espaces extérieurs (parvis de la salle des fêtes et de la mairie, cour et jardin arrière de la salle des fêtes).

Cet aménagement s'accompagne de la démolition de l'ancien hangar de stockage dans l'arrière-cour de la salle des fêtes et du réaménagement ponctuel d'un nouveau lieu de stockage en annexe de la mairie.

Les lots 15 et 16 ayant été déclarés infructueux, ils ont été compilés en un seul lot 15 dénommé « espaces verts et équipements ». Ce lot est soumis à la consultation.

De plus, ce nouveau lot est également soumis à une clause d'insertion obligatoire.

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.1. Etendue et mode de consultation

La présente consultation se déroule selon les procédures définies ci-dessous pour un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

III.2. Maîtrise d'œuvre et coordination

La maîtrise d'œuvre et la coordination des travaux sont assurées par le groupement suivant mené par TANDEM ARCHITECTES.

<p>Mandataire : TANDEM ARCHITECTES 3 rue Rotrou – 28100 DREUX Tel : 02.37.43.80.15 Mail : contact@tandemarchitectes.com</p>	<p>LOCUSCAPE PAYSAGISTES 45ter rue de la Révolution – 93100 MONTREUIL Tel : 09.67.70.95.39 Mail : contact@locuscape.com</p>
<p>FLUIDENERGIES 1 rue de Bécheret – 28500 MEZIERES EN DROUAIS Tel : 02.37.65.54.97 Mail : contact@fluidenergies.fr</p>	<p>ORFEA ACOUSTIQUE 11 rue des Cordelières – 75013 PARIS Tel : 01.55.06.04.87 Mail : agence.paris@orfea-acoustique.com</p>

III.3. Décomposition en lots

L'opération comporte 15 lots (en grisés, les lots déjà attribués) :

1. Désamiantage/déplombage
2. VRD
3. Terrassements Assainissement
4. Démolitions, gros œuvre
5. Charpente
6. Couverture
7. Menuiseries extérieures
8. Serrurerie
9. Menuiserie intérieure
10. Plâtre, isolation
11. Electricité, SSI
12. Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire
13. Revêtements durs (carrelage, faïence)
14. Sols souples, peinture
15. Espaces verts et équipements

III.4. Fractionnement du marché

Les travaux seront réalisés en trois tranches :

- Tranche ferme : rénovation de la salle des fêtes compris remplacement du système de chauffage, réalisation de l'assainissement non collectif
- Tranche optionnelle 1 : rénovation et extension de la mairie, démolition du hangar
- Tranche optionnelle 2 : aménagement des espaces extérieurs

Le lot 15 n'est concerné que par la TO2.

III.5. Mode d'intervention des entreprises

En cas de groupements des candidatures et des offres, un même candidat ne peut alors être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Chacun des lots sera attribué soit à une seule entreprise soit à un groupement d'entreprises.

III.6. Clause d'insertion

La commune de la Croix du Perche, dans un souci de promotion pour l'emploi et la lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2* du code de la commande publique de 2018 en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe à l'acte d'engagement du présent marché public.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés professionnelles particulières. Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités définies dans l'annexe du CCAP.

III.7. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Sans objet

III.8. Variantes libres

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Les variantes seront acceptées à la condition qu'elles soient présentées et chiffrées sur un document séparé, et que l'entreprise ne modifie pas le dossier de base.

III.9. Délai d'exécution

Les délais d'exécution de chacune des tranches sont les suivants, hors période de préparation de 2 mois :

Tranche Ferme	Rénovation salle des fêtes et assainissement	5 mois	OS démarrage travaux
Tranche Optionnelle 1	Rénovation de la mairie et démolition hangar	5 mois	OS TO1
Tranche Optionnelle 2	Aménagement espaces extérieurs	5 mois	OS TO2

Date de démarrage des travaux pour la TF: fin août 2020

Date prévisionnelle des travaux de la TO2 : septembre 2021

III.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

III.11. Modifications au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise de la candidature et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les

concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

III.12. Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire mais recommandée. Les candidats qui souhaiteraient se rendre sur place doivent prendre rendez-vous, aux jours et horaires suivants

- **Les lundis entre 9h et 12h ou entre 14h et 18h**
- **Les jeudis entre 14h et 17h**

Si des questions spécifiques n'ont pas obtenu de réponses lors de cette visite, le candidat est invité à les poser par mail via la plateforme spécifiée.

III.13. Modalités particulières en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Selon stipulation indiquée dans le CCAP et PGC.

L'opération est de catégorie 2.

III.14. Contenu du dossier de consultation

Le DCE est disponible gratuitement sur la plateforme d'acheteur www.amf28.org. Il comprend

- Le présent règlement de la consultation
- Le rapport de présentation et le dossier PRO
- Les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) assortis des documents graphiques
- Les DPGF pour l'ensemble des lots, ces documents ayant valeur contractuelle
- L'acte d'engagement (AE) ci-joint à compléter
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Plan Général de Coordination
- Les calendriers
- Ainsi que les annexes (déclaration préalable et permis, étude assainissement, diagnostics amiante, plomb, enrobés, étude acoustique, étude thermique)

IV. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat présente sa candidature et son offre dans la langue française, ou dans le cas contraire, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

IV.1. Candidature

Le candidat peut présenter sa candidature via les formulaires DC1 et DC2, ou via le DUME.

POUR UNE PRESENTATION VIA LE DUME

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur www.amf28.org et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux)
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaire global
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Il vous appartiendra de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non. *[La possibilité de leur visualisation pour compléter sa candidature en cas d'informations obsolètes ou inadaptées reste à la discrétion du profil d'acheteur. A adapter en fonction des fonctionnalités permises par le profil d'acheteur].*

POUR UNE PRESENTATION VIA LES DOCUMENTS DC1 ET DC2

Les documents types DC1 et DC2 seront conformes aux modèles téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj. En cas de groupement, la lettre de candidature sera commune, et les pouvoirs habilitant le mandataire y seront joints.

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Statut juridique et capacités professionnelles

Sont notamment demandés :

- identification juridique du candidat
- conformément à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, déclarations et attestations sur l'honneur
- en cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise

- Capacité économique et financière

Sont notamment demandés :

- le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos
- la part du chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché pour les 3 derniers exercices clos
- la déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Capacité technique

Sont notamment demandés :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage objet de la présente consultation

- certificats de qualifications professionnelles ; la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, en rapport avec l'opération présente, appuyée si possible d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ; ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- références portant plus particulièrement sur des travaux de même nature et de même importance
- indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite de travaux

Le candidat peut produire des capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur que ceux qui lui sont exigés dans le présent article. Pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de sa part.

IV.2. Projet de marché

Le projet de marché qui sera remis par les candidats comprendra :

- l'acte d'engagement, cadre ci-joint complété par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ou par le mandataire seulement si le mandat est joint à la déclaration visée au 4.1 du présent article
- éventuellement, les demandes d'acceptation des sous-traitants et demandes d'agrément des conditions de paiement (annexe de l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial) ; que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder
- les cahiers des clauses administratives particulières, des clauses techniques particulières et le plan général de coordination acceptés

IV.3. Devis

Il s'agit des DPGF du DCE à compléter. Les marchés sont conclus à prix forfaitaires.

IV.4. Mémoire technique justificatif

Le soumissionnaire rédigera un mémoire dans lequel il intégrera l'ensemble des informations qu'il jugera bon de porter à la connaissance du maître d'ouvrage. Il indiquera notamment sa méthodologie et l'organisation qu'il souhaite apporter au chantier en développant les points relevant de la spécificité de l'opération, les moyens humains et matériels qu'il mettra en œuvre sur le chantier, les mesures de qualité, d'autocontrôle, d'hygiène et de sécurité qu'il appliquera et les matériaux et produits qu'il mettra en œuvre. Il indiquera également des références proches de celles de l'opération avec photos à l'appui. Le mode de jugement est explicité dans l'article V.

Le mémoire technique ne devra pas dépasser 10 pages. Aucune page ne sera lue au-delà de la 10^{ème} page. Toutefois les annexes sont autorisées, uniquement pour présentation des références et des fiches techniques des produits proposés.

IV.5. Remise d'échantillons et/ou de matériel de démonstration

Sans objet

V. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues ci-dessous.

Les critères retenus pour le jugement technique des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Note technique 60%
- Prix 40%

Concernant le critère de la valeur technique : sera notée en fonction du rapport technique joint dans l'offre, de la valeur et qualité des certificats de capacités. Les sous-critères suivants seront appliqués :

- Modes opératoires précis et fiches techniques : 20 pts
- Moyens matériels et humains : 10 pts
- Note sur les mesures prises pour la protection de l'environnement : 10 pts
- Expérience sur des travaux de même nature : 15 pts
- Note sur les mesures prises en matière de sécurité : 5 pts

Concernant le critère du prix des prestations :

Note sur 10 = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 40

Traitement des offres anormalement basses

Ces offres sont traitées dans la cadre des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique. Le pouvoir adjudicataire se réserve le droit de demander aux entreprises dont l'offre paraîtrait anormalement basse tous les justificatifs nécessaires afin d'apprécier la véracité de son offre. Sans justificatif permettant d'apprécier l'offre, celle-ci ne pourra pas être retenue.

Sélection définitive

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses, la note finale sera calculée et un classement sera ainsi établi.

En cas de discordance constatée dans une offre, s'agissant de DPGF, si des erreurs purement matérielles de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans l'offre du candidat, l'acte d'engagement prévaudra sur la DPGF et l'entreprise retenue sera invitée à remettre le nouveau DPGF conforme à l'Acte d'Engagement.

Une fois l'analyse du maître d'œuvre exposée, le maître d'ouvrage étudiera la possibilité de négocier avec les trois premiers candidats en tête de classement. Le titulaire sera ainsi déterminé.

L'offre définitivement retenue ne pourra toutefois être prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévus aux articles R2143-6 à 2143-10 du Code de la Commande Publique soient fournis dans les 7 jours à compter de la réception de la demande écrite de la personne responsable du marché. En l'absence de réception de ces documents dans ce délai, le marché pourra être notifié à l'entreprise placée en 2ème position sans autres formalités.

VI. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dépôt de la candidature et de l'offre se fera obligatoirement de façon dématérialisée via l'adresse suivante : www.amf28.org. Tout autre moyen de transmission sera refusé.

Il est rappelé que **les offres doivent être transmises en une seule fois**. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans les délais est analysée. Dans le cas de la remise d'une offre portant sur plusieurs lots d'une même consultation, il est préconisé de remettre une seule et unique offre comprenant l'intégralité des lots auxquels le candidat souhaite répondre.

Formats de fichiers acceptés

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2007 (.docx, .xlsx et .pptx), ou antérieur
- Format texte universel (.rtf)
- Format PDF (.pdf)
- Formats images (.gif, .jpg et .png)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Outils nécessaires pour faire une réponse électronique

Pour déposer une offre électronique, le candidat doit disposer sur son poste de travail des outils suivants :

- L'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems
- ~~Un certificat de signature électronique si la présente consultation est soumise à signature obligatoire~~

Signature du marché

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des offres, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention «copie de sauvegarde» ainsi que l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise, à l'adresse du maître d'ouvrage.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

VII. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement est le virement administratif avec délai de paiement fixé à trente (30) jours maximum pour les acomptes et le solde.

Le candidat est informé qu'une avance forfaitaire est prévue dans le marché si le montant de celui-ci excède la somme de 50.000 € HT et s'il a un délai d'exécution supérieur à 2 mois.

Dans le cas où le candidat renoncerait au bénéfice de cette avance, il cochera la case correspondante dans l'acte d'engagement.

VIII. PROCEDURE DE RECOURS

Auprès du tribunal administratif de ORLEANS